Marcel Fournier
Louis Lemoine

Charles Le Moyne
1626–1685



Fondateur et seigneur de Longueuil

Personnage historique national

longueuil

Société d'histoire de Longueuil

Illustration de la couverture
Bronze représentant Charles Le Moyne, faisant partie du monument
de Maisonneuve à la Place d'Armes, Montréal, œuvre de Louis-Philippe Hébert
Photo : Wikipédia, 2019

Directeur de la publication
Marcel Fournier

Recherche et rédaction des textes
Marcel Fournier et Louis Lemoine
Collaborateurs : Hélène Dupuis et Michel Pratt

Révision des textes
Lucille Pagé et coll.
Version Web : Michel Pratt

Infographie
Francine Boisvert

Impression
Miromédia, Longueuil

Édition
© Société d'histoire de Longueuil - 2025
255, rue Saint-Charles Est, Longueuil, QC J4H 1B3
Téléphone : 450 674-0349
http://societedhistoirelongueuil.com/
info@societedhistoirelongueuil.com

Dépôt légal (2025)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Cette brochure a été publiée grâce à la contribution financière de la Ville de Longueuil.

ISBN : 978-2-920068-21-6 **Distribution gratuite** (Version imprimée et numérique)

Marcel Fournier
Louis Lemoine

Charles Le Moyne
1626–1685

Fondateur et seigneur de Longueuil
Personnage historique national

Brochure publiée à l'occasion de la commémoration du 400e anniversaire de la naissance de Charles Le Moyne né à Dieppe en Normandie

Société d'histoire de Longueuil



Catherine Fournier

Mairesse de la Ville de Longueuil

La Ville de Longueuil est fière de souligner la contribution de Charles Le Moyne à l'histoire de la Nouvelle-France. En 2026, nous commémorons avec fierté le 400e anniversaire de sa naissance à Dieppe en Normandie. Il est inscrit avec Catherine Thierry dit Primot au registre du patrimoine culturel du Québec à titre de couple fondateur de Longueuil et pionniers de Montréal. Certains de leurs 14 enfants, notamment le grand Pierre Le Moyne d'Iberville, ont sillonné le continent américain, en particulier la Louisiane.

La célèbre famille Le Moyne est bien présente dans la toponymie de Longueuil et son ancêtre Charles l'est aussi ailleurs au Québec. En effet, reconnu pour ses talents de diplomate, Charles Le Moyne s'est vu octroyer plusieurs concessions, agrandissant notamment Longueuil avec les îles Sainte-Hélène et Ronde, ou encore à Pointe Saint-Charles, Châteauguay et à l'Île-Perrot. Longueuil peut aussi s'enorgueillir d'avoir eu comme cofondateur un personnage historique national s'étant distingué entre autres par sa connaissance de plusieurs langues autochtones, témoignant de son respect, d'ailleurs réciproque, envers les premières nations.

Nous remercions la Société d'histoire de Longueuil et les historiens Marcel Fournier et Louis Lemoine pour la rédaction de la présente brochure. De concert avec le colloque en septembre 2026, elle fait connaître les réalisations de Charles Le Moyne.

Bruno Racine

Président de la Société d'histoire de Longueuil



Charles Le Moyne, un nom emblématique, que nous côtoyons tous les jours tantôt en passant par une rue, un parc, une place, une école, un hôpital ou un complexe immobilier à Longueuil, mais aussi à la grandeur du Québec et même au-delà.

Marcel Fournier et Louis Lemoine nous invitent à voyager dans le temps et à découvrir l'histoire d'un personnage central de la Nouvelle-France. Voici l'incroyable histoire d'un jeune homme de 15 ans parti à l'aventure avec rien en poche, mais assurément avec beaucoup d'audace, de courage et une soif de réussir dans un pays nouveau.

Cette brochure présente un personnage qui incarne nos valeurs d'engagement et de résilience. De ses origines modestes en France jusqu'à l'obtention d'un titre de noblesse et d'une seigneurie sur les rives du fleuve Saint-Laurent, en passant par sa participation active au développement de la colonie, Charles Le Moyne est une figure incontournable de la Nouvelle-France qui illustre la complexité des relations entre les peuples autochtones et les premiers colons européens.

En retraçant le parcours de cet homme d'exception, les auteurs nous offrent une réflexion sur l'héritage que Charles Le Moyne a laissé et nous aide à mieux comprendre l'enchevêtrement des événements qui ont façonné notre histoire collective.



Éric Le Moyne de Sérigny

Descendant de Charles Le Moyne

Au préalable, j'aimerais dire combien ma famille et moi-même sommes profondément touchés et très reconnaissants à la Ville de Longueuil et à la Société d'histoire de Longueuil de célébrer le 400e anniversaire de notre illustre ancêtre Charles Le Moyne. Du fond du cœur, un grand merci à tous les participants à cette importante commémoration qui aura lieu en 2026.

La fierté d'être son descendant à la 9e génération par son sixième fils, Joseph Le Moyne de Sérigny, né à Montréal en 1668, et célèbre lui aussi, me comble de fierté et de joie. C'est un grand honneur d'avoir de tels ancêtres, tous officiers dans les troupes de la Marine de Louis XIV et si appréciés du Roi Soleil pour leur courage et leur loyauté. Leur devise les caractérisait parfaitement : *Deus et Regi*. À chaque retour en France, ils étaient reçus à Versailles par le roi ou par son premier ministre Colbert.

On dit souvent « Bon sang ne saurait mentir » et c'est bien celui de Charles Le Moyne qui coulait dans les veines de mes ancêtres. J'ai souvent conduit mes trois enfants se recueillir devant la belle statue de notre aïeul sur la place d'Armes à Montréal pour y faire une prière de reconnaissance et de souvenir. Notre patrie de cœur restera toujours le Canada. Je remercie la vie de m'avoir donné, grâce à mon fils Cédric, deux petits-fils Le Moyne, Charles et Alexandre, qui permettent à notre famille d'atteindre la 11e génération.

.

Éric Bédard

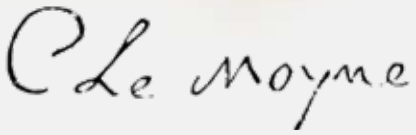
Auteur des Figures marquantes de notre histoire



La rive-sud de Montréal ne manque pas de « figures marquantes » ! Si les habitants de Boucherville rendent régulièrement hommage à Pierre Boucher, ceux de Longueuil ont bien raison de célébrer la mémoire de Charles Le Moyne. À l'instar du premier, Le Moyne arrive au Canada adolescent et il est recruté par les Jésuites pour servir en Huronie où il apprend les langues autochtones. Comme le premier, Le Moyne passe par Trois-Rivières et s'avère un combattant courageux qui risque plusieurs fois sa vie pour assurer la sécurité des premiers Français installés en Nouvelle-France.

Si son destin est surtout associé à celui des premiers « Montréalistes », Le Moyne est promu seigneur et plus tard officiellement anobli pour services rendus, comme Pierre Boucher. Sa seigneurie de la rive-sud, il en prend soin, mais à distance. Marchand de fourrures, l'homme aura toute une descendance. La plupart de ses fils vont servir le roi et défendre la Nouvelle-France aux quatre coins de l'Amérique. Le plus illustre d'entre eux, Pierre Le Moyne d'Iberville, autre grande « figure marquante » de notre histoire, fera frémir les Anglais sur les mers, de Terre-Neuve jusqu'au golfe du Mexique. Souligner l'anniversaire de Charles Le Moyne allait donc de soi : longue vie à la Société d'histoire de Longueuil !

Charles Le Moyne de Longueuil
Soldat, interprète, négociant et seigneur en Nouvelle-France



Charles Le Moyne a été baptisé le 2 août 1626 à l'église Saint-Rémy, ville de Dieppe, en Normandie, fils de Pierre, aubergiste, et de Judith Duchesne et neveu d'Adrien Duchesne. À l'âge de 15 ans, à l'invitation de son oncle, chirurgien à Québec, Charles Le Moyne arrive en Nouvelle-France le 12 juin 1641 comme domestique des Jésuites. Peu de temps après son arrivée au pays, il est envoyé en Huronie pour apprendre les langues autochtones.

En 1645, il est de retour dans la vallée du Saint-Laurent où il est présent à Trois-Rivières comme interprète, commis et soldat de la garnison. En 1647, il passe à Montréal comme interprète, puis commis de la Communauté des Habitants. Il épouse, à Montréal le 28 mai 1654, Catherine Thierry dit Primot née vers 1640 à Gonneville-sur-Scie, près de Dieppe, fille de Guillaume et d'Élisabeth Messier. Leur contrat de mariage a été rédigé le 10 décembre 1653 par le notaire Lambert Closse.

Le 24 septembre 1657, Le Moyne est qualifié de marchand lorsqu'il est promu seigneur par le gouverneur Jean de Lauzon qui lui octroie en fief, 5 000 arpents en superficie sur la rive sud de Montréal, taillés à même l'immense seigneurie de La Citière. À ce fief vient s'ajouter en 1665 les concessions de l'île Sainte-Hélène et de l'île Ronde. En 1660, Le Moyne, interprète et marguillier de la paroisse Notre-Dame, réside dans une maison, rue Saint-Paul près de l'Hôtel-Dieu. En 1663, il est nommé procureur du roi à Montréal.

En 1665, Charles Le Moyne est fait prisonnier par les Iroquois, puis il est libéré la même année. Par la suite, il participe à plusieurs expéditions militaires jusqu'au début des années 1680. Le 20 mars 1668, Charles Le Moyne est anobli par le roi Louis XIV et devient officiellement seigneur de Longueuil même s'il réside toujours à Montréal. Le 27 août 1677, le seigneur de Longueuil présente un aveu et dénombrement à Québec pour sa seigneurie qui compte 27 censitaires.

Charles Le Moyne n'avait pas 60 ans quand, le 30 janvier 1685, il dicte ses dernières volontés devant le notaire Bénigne Basset. Il décède quelques jours plus tard et il est inhumé dans la crypte de l'église Notre-Dame de Montréal. À l'inventaire des biens, dressé peu après son décès par le notaire Basset, on énumère, outre ses titres de propriétés immobilières, des biens meubles pour plus de 125 000 livres, ce qui fait de lui le plus riche citoyen du Montréal de son temps. Charles Le Moyne et ses fils figurent parmi l'une des plus illustres familles de la Nouvelle-France dont la descendance se prolonge jusqu'à nos jours.

Marcel Fournier et Louis Lemoine

Monument en hommage à Charles Le Moyne à Longueuil

En 1910, le frère Marie-Victorin présente *Charles Le Moyne*, une pièce de théâtre qu'il avait composée. Il souligna alors qu'il était anormal que le fondateur de Longueuil n'ait pas un monument érigé à sa mémoire.

Après une tentative infructueuse de la Société historique et culturelle du Marigot de réaliser l'érection d'un monument au fondateur de Longueuil, en 2001, j'ai relancé le projet à titre de nouveau président de l'organisme. Une entente eut lieu avec l'administration municipale pour prioriser une œuvre de nature réaliste. Le sculpteur Luc Laramée fut l'artiste désigné. Son œuvre est constituée d'un buste de bronze, version au plastron incliné, qui suggère une figure de proue tombée de son mât dans le fleuve Saint-Laurent et repêchée puis déposée sur une stèle. Sur la façade de la base du monument, il est inscrit *Hommages à Charles Le Moyne (1626-1685)* et plus bas *Fragments d'histoire*. Au bas du monument, sur la façade, figurent les noms des partenaires financiers.





Le monument en hommage à Charles Le Moyne a été inauguré le 30 septembre 2001 sur la place située à l'angle du chemin de Chambly et la rue Sainte-Elizabeth à Longueuil en présence de nombreux dignitaires

Le lieu du monument a fait partie du domaine seigneurial sur le chemin de Chambly, derrière la cocathédrale Saint-Antoine-de-Padoue. La Ville paya les coûts d'aménagement du terrain et une plaque commémorative de l'événement fut ajoutée. Le 26 septembre 2002, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (Parcs Canada) inaugura une plaque de bronze reconnaissant la valeur historique du site dédié à Charles Le Moyne et sa famille.

Michel Pratt

Lettre de noblesse pour le Sieur Le Moyne de Longueuil

En mars 1668, à la suite d'un mémoire de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, Louis XIV octroie des lettres de noblesse à trois Canadiens pour services rendus à la colonie. Il s'agit de Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil, Simon Denis de La Trinité, conseiller au Conseil souverain et Louis Couillard de Lespinay, coseigneur de la Rivière-du-Sud. Ces lettres de noblesse ont par la suite été enregistrées au Conseil souverain de la Nouvelle-France.

Louis XIV
roi de France
de
1643 à 1715





Le château de Saint-Germain-en-Laye où a été signée la lettre de noblesse en 1668

Louis, par la grâce de Dieu, & c.,
Les roys, nos prédécesseurs, ayant toujours estimé que l'honneur est le plus puissant motif pour porter leurs sujets aux généreuses actions, ont pris soin de reconnaître par des marques d'honneur ceux qu'une vertu extra-ordinaire en avait rendus dignes; et comme nous sommes informés des bonnes actions que font journellement les peuples du Canada, soit en réduisant ou disciplinant les sauvages, soit en se défendant contre leurs fréquentes insultes et celles des Iroquois, aussy nous avons estimé qu'il était de notre justice, de distinguer par des récompenses d'honneur ceux qui se sont le plus signalés pour exciter les autres à imiter de semblables grâces; à ces causes et désirant traiter favorablement notre cher et bien aimé ***CHARLES LE MOYNE, SIEUR DE LONGUEUIL****, pour le bon et louable rapport que nous a esté fait des belles actions qu'il a fait dans le pays du Canada et pour autre considération à ce nous mouvant et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons annobly par ces présentes, signées de notre main, annoblissons et décorons du titre de noblesse et le dit Charles Le Moyne, ensemble sa femme et ses enfants, postérité et lignée, tant mâles que femelles, né et à naître en loyal mariage, voulons et nous plaît qu'en tous actes tant qu'en jugement que dehors ils soient tenus, censés et réputés nobles, portant la qualité d'Ecuyers, et puissent parvenir à tous degrés de chevalerie et de notre gendarmerie, acquérir, tenir et posséder toutes sortes de fiefs, seigneuries et héritages nobles, de quelques titres et qualités qu'ils soient, et qu'ils jouissent de tous honneurs et prérogatives, prééminences, autorités, privilèges, franchises, exemptions, immunités dont jouissent et ont accoutumé de jouir et user les autres Nobles de notre Royaume, de porter armes telles qu'elles sont cy empruntées sans que, pour ce, le dit Charles Le Moyne soit tenu ne nous payer, ny à nos successeurs Roys, aucune finance, ni indemnité dont à quelque somme qu'elles se puissent monter, nous l'avons déchargé et déchargeons, et luy avons fait et faisons dons par ces présentes,*
Le, donnons en mandement, & c.
Donné à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mars, l'an de grâce,1668.
Louis

Dieppe à l'époque de Charles Le Moyne

Dans le premier quart du XVII[e] siècle, Dieppe est une importante ville de province comptant une population de quelque 7 500 habitants. Dieppe, qui comprend aussi le quartier du Pollet, est l'un des principaux ports maritimes de France sur la Manche d'où partent de nombreuses expéditions vers l'Afrique et les Amériques. En 1600, le Dieppois Pierre Chauvin de Tonnetuit fonde un poste de traite à Tadoussac situé au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saguenay. Vers la même époque, plusieurs vaisseaux quittent Dieppe pour faire la pêche à la morue sur les Grands Bancs de Terre-Neuve. Au cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles, ce port devient un important lieu de départ des colons pour la Nouvelle-France.



Plan de Dieppe au XVII[e] siècle par Claude Chastillon

Sous l'Ancien Régime, la ville de Dieppe était la capitale historique du pays de Caux dans la province de la Haute-Normandie. Au début du XVII[e] siècle, le catholicisme reprend ses droits sur le protestantisme lorsqu'en 1613, les Capucins s'établissent au Pollet, les Oratoriens fondent un collège dans la ville en 1614. Ils seront suivis par les Carmélites (1615), les Ursulines (1616) et les Jésuites (1618). En 1626, les Augustines, établies à Dieppe depuis quelques années, font construire l'Hôtel-Dieu pour soigner les malades affligés surtout par les épidémies. Ces mêmes religieuses viendront fonder l'Hôtel-Dieu de Québec en 1639.

Outre ces institutions religieuses, le centre historique de la ville compte deux églises imposantes : Saint-Jacques, érigée entre le XII[e] et le XVI[e] siècle, et Saint-Rémy, construite à partir du XV[e] siècle. C'est dans ce contexte qu'est né Charles Le Moyne en 1626, fils de Pierre, aubergiste, et Judith Duchesne dont le père, Pierre, avocat au parlement de Rouen, possédait des terres à Longueil, un bourg situé à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Dieppe. Charles retient le nom de Longueuil pour nommer sa seigneurie au Canada en 1657.

On connaît peu de choses de l'enfance de Charles Le Moyne qui est probablement né et a vécu son adolescence à l'auberge appartenant à son oncle Barthélémy, à l'image de Saint-Éloi, sur la Grande Rue, qui rejoint la Place du Puits-Salé. Vers 1634, compte tenu de l'agrandissement de la famille, ses parents aménagent dans un édifice connexe de la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Chariot d'Or, appartenant également à son oncle. Quant à son père, Pierre, il a travaillé à l'auberge de son frère Barthélémy jusqu'à son décès en 1656. Dans son jeune âge, Charles Le Moyne a probablement fréquenté l'école des Oratoriens, puisqu'il sait lire et écrire à son arrivée en Nouvelle-France.



Le Café des Tribunaux sur la Place du Puits-Salé vers 1930. Sur cet emplacement s'élevait avant 1694 l'auberge des Le Moyne portant comme enseigne l'image de Saint-Éloi.



L'église Saint-Rémy de Dieppe où a été baptisé Charles Le Moyne le 2 août 1626

Charles Le Moyne a été baptisé à l'église Saint-Rémy le dimanche 2 août 1626. Pendant son enfance et son adolescence, Charles a sûrement côtoyé l'église Saint-Rémy, le couvent des Augustines, le vieux port et a probablement joué sur la Place du Puits-Salé avant son départ pour la Nouvelle-France en 1641. En 1694, la maison natale de Charles Le Moyne a été la proie des flammes lors de l'attaque de la flotte anglo-hollandaise, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg. Les anciennes maisons à pans de bois de la ville ont presque toutes été détruites. La ville a progressivement été reconstruite jusqu'en 1720 avec de beaux édifices, cette fois en pierre de taille dont l'imposant bâtiment qui abrite aujourd'hui le Café des Tribunaux, Place du Puits-Salé.

C’est à l’âge de 15 ans que Charles Le Moyne décide de passer en Nouvelle-France à la demande de son oncle, le chirurgien Adrien Duchesne établi à Québec depuis 1629. C’est ainsi que Charles arrive à Québec à l’été 1641 comme donné des Jésuites, c’est-à-dire un civil au service de la communauté en retour de l’habillement, de la nourriture et de l’hébergement. En 1657, à la suite du décès de ses parents, Charles accueille à Montréal ses frères Jacques et David et de ses sœurs Jeanne et Anne. Au cours des 44 ans vécus en Nouvelle-France, jusqu'à son décès en février 1685, Charles Le Moyne s'est illustré avec succès dans nombre de domaines et a fait de sa famille, l'une des plus prestigieuses de la colonie.



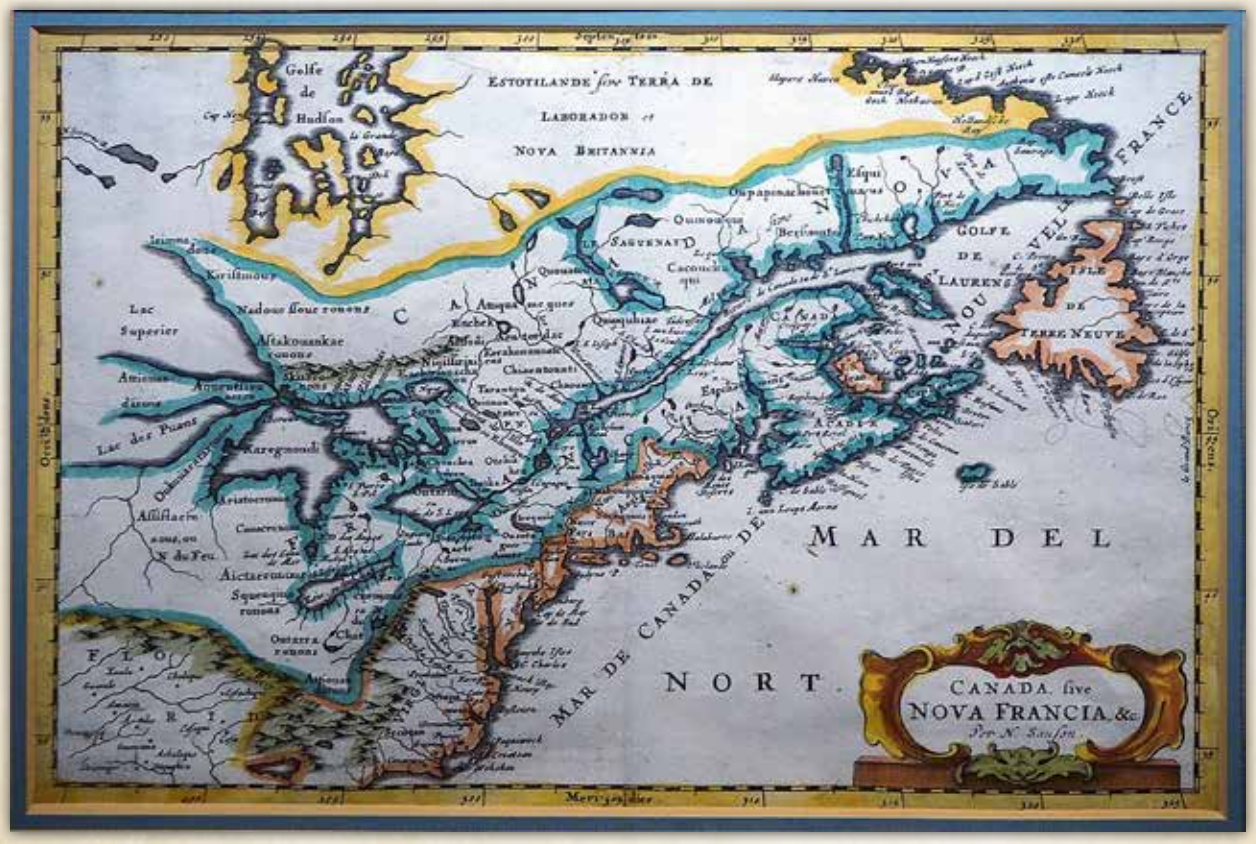
Le Château de Dieppe a été reconstruit au XV^{e} siècle, sur une terrasse, à mi-hauteur sur le flanc de la falaise, pour assurer la défense de la ville et surveiller les côtes de la Manche

Marcel Fournier

La Nouvelle-France au temps de Charles Le Moyne

La Nouvelle-France s'est lentement développée à la suite de la fondation de Québec, en 1608, par l'explorateur Samuel de Champlain. Celui-ci s'oppose aux Iroquois et choisit de s'allier aux Montagnais du Saint-Laurent, aux Algonquins de la rivière des Outaouais et aux Hurons des Grands Lacs. Comment établir une colonie de peuplement alors que la traite des fourrures est accordée sous forme de monopole et exige peu de bras ? La fourrure est en fait un repoussoir pour le peuplement du territoire.

Après l'échec des petites sociétés commerciales jouissant du monopole de la traite de la fourrure, le cardinal Richelieu décide d'intervenir. En 1627, il crée la Compagnie des Cent-Associés qui se voit accorder à perpétuité la traite des fourrures et pour quinze ans le monopole du commerce, sauf les pêcheries. La compagnie reçoit un vaste territoire en fiefs et seigneuries s'étendant de la Floride à Terre-Neuve. Elle devra y envoyer 4 000 personnes sur quinze ans qui seront entretenues par les associés durant les trois premières années. La Compagnie sera vite ruinée à la suite de revers successifs. En 1628, une flotte de quatre navires transportant 400 personnes tombe aux mains des frères Kirke à la solde de l'Angleterre. Une seconde expédition échoue en 1629. Québec passe alors aux mains des Anglais jusqu'en 1632.



La Nouvelle-France en 1650 par Nicolas Sanson.
Depuis son arrivée au pays en 1641, Charles Le Moyne a résidé à Québec, Sainte-Marie-des-Hurons, Trois-Rivières et Montréal

1642



L'arrivée à Ville-Marie de Paul de Chomedey de Maisonneuve le 17 mai 1642. Charles Le Moyne s'est embarqué à Dieppe en avril 1641 sur un navire de la compagnie des Cent-Associés avec treize colons normands venus fonder Montréal en 1642

En 1640, la Compagnie des Cent-Associés concède l'île de Montréal à la *Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages* qui, deux ans plus tard, fonde Ville-Marie avec Paul Chomedey de Maisonneuve et Jeanne-Mance. En 1645, la Compagnie cède le monopole de la traite des fourrures du Canada à la Communauté des Habitants. Elle s'engage à verser annuellement une redevance seigneuriale de 1 000 livres pesant de fourrures de castor, à payer les dépenses de l'administration de la colonie et à établir 20 personnes chaque année au Canada. La Société de Notre-Dame a comme but premier de travailler à convertir les Autochtones et à les rassembler dans l'île de Montréal. Ville-Marie devient bientôt un important comptoir de la Nouvelle-France.

Dans le but de détruire le monopole de la traite que les Hurons détiennent sur les Grands Lacs, les Iroquois, qui font la traite avec les comptoirs de la Nouvelle-Hollande, vont d'abord couper la route commerciale entre le fleuve Saint-Laurent et les Grands Lacs et forcer les Hurons à s'assimiler à eux ou à mourir (1648-1650). Les Iroquois dispersent les anciens alliés de la Huronie, les Neutres, les Pétuns, les Ériés, les Népissingues et les Algonquins. Ils sèment la terreur chez les Attikamègues du Saint-Maurice, les Mistassins du lac Saint-Jean et sur les différents postes français établis le long du fleuve Saint-Laurent. La guerre avec les Iroquois est totale.

En 1663, le roi Louis XIV prend les choses en main. Le peuplement de la colonie est un échec. Le Canada compte à peine 2 500 habitants face aux colons anglais qui sont plus de 80 000. La seigneurie de l'île de Montréal est cédée au Séminaire de Saint-Sulpice. Le roi détient l'autorité et le Ministère de la Marine administre la Nouvelle-France. En 1664, le roi concède la Nouvelle-France à la Compagnie des Indes occidentales jusqu'en 1674. Une nouvelle administration à deux têtes est instaurée en 1665 : un gouverneur général s'occupe de la direction des activités militaires et les relations extérieures; un intendant a charge de la justice, de la police et des finances. Ces deux hommes détiennent donc une autorité partagée. Ils doivent travailler en commun accord. Le Conseil souverain est le tribunal. Le roi envoie le Régiment de Carignan-Salières pour régler la question iroquoienne. Les Filles du Roi suivront, question d'assurer l'équilibre démographique. C'est dans ce contexte agité et difficile que Charles Le Moyne met tous ses talents au service de cette Nouvelle-France naissante.

Louis Lemoine

Charles Le Moyne, le Montréaliste (1646-1685)

Interprète, soldat, marchand, négociateur

À son retour à Québec après quatre années passées au service des Jésuites en Huronie où il apprend les dialectes autochtones, Charles Le Moyne reçoit vingt écus pour services rendus. À l'automne 1645, il est envoyé aux Trois-Rivières en qualité d'interprète, de commis et de soldat. En 1646, il s'établit à Ville-Marie. Il y passera le reste de sa vie à défendre avec ardeur et audace cette ville naissante en combattant les Iroquois lors de nombreuses escarmouches. En 1651, il est nommé garde-magasin du fort de Ville-Marie. Sa connaissance des langues autochtones lui fournit l'occasion de servir de négociateur lors d'échanges de prisonniers entre Français et Iroquois. En 1665, il est fait prisonnier et il doit sa libération à Garakontié, chef des Onontagués. En fait, les Iroquois respectent cet homme qu'ils appellent « Akouessan » c'est-à-dire « La perdrix ».



La maison Le Ber / Le Moyne en 1671 à Pointe-Saint-Charles à Montréal

En janvier de 1666, il commande des habitants volontaires de Ville-Marie qui participent à une expédition infructueuse du gouverneur Daniel de Rémy de Courcelles en pays iroquoien. À l'automne de la même année, il est encore à la tête d'habitants de Montréal qui accompagnent le marquis Alexandre de Tracy dans une campagne efficace contre les Agniers. En 1671, comme interprète, il participe à une expédition du gouverneur de Courcelles au lac Ontario. En 1673, il sert d'interprète auprès des Iroquois lorsque le gouverneur de Buade de Frontenac se rend au lac Ontario pour y fonder le fort Cataracoui à l'emplacement de l'actuelle ville de Kingston. En 1682, il participe à l'assemblée des notables de la colonie, convoquée par le gouverneur de la Nouvelle-France Joseph-Antoine Lefebvre de La Barre, pour décider de l'offensive à prendre contre les Iroquois. Au printemps de 1683, La Barre le délègue avec quatre chefs autochtones de La Prairie pour porter des présents aux Cinq-Nations iroquoiennes qui défient les autorités de la Nouvelle-France et refusent de négocier les conditions de la traite et des alliances. Enfin, à l'été de 1684, il sauve la malheureuse expédition de La Barre contre les Iroquois en amenant ces derniers à négocier la paix de l'anse à la Famine au sud-est du lac Ontario. Il en reviendra affaibli et malade.

En 1654, à titre de cadeau de mariage, Charles Le Moyne reçoit du gouverneur de Ville-Marie Paul Chomedey de Maisonneuve une concession de terre de 90 arpents, appelée dorénavant Pointe-Saint-Charles ainsi qu'un emplacement, située au 111, rue Saint-Paul, dans l'enceinte de Montréal, où il y construit une grande maison en pierre. En 1660, il est élu marguillier de l'église Notre-Dame. En 1663, Charles Le Moyne est nommé procureur du roi pour le gouvernement de Montréal. En 1669, il possède un établissement au Sault-Saint-Louis. En 1673, le gouverneur Frontenac lui concède une seigneurie de

deux lieues de front sur trois de profondeur à Châteauguay ainsi que l'île Saint-Bernard à l'embouchure de la rivière du Loup, aujourd'hui la rivière Châteauguay. Avec son beau-frère Jacques Le Ber, il acquiert le fief de Boisbriand à Senneville dont Le Ber devient bientôt le seul concessionnaire. En 1683, le gouverneur La Barre, soulignant que Le Moyne a fait beaucoup dans les guerres contre les Iroquois, le recommande vainement pour le poste de gouverneur de Montréal. En 1684, il se porte acquéreur du fief de l'Île-Perrot qui avait appartenu à François-Marie Perrot, ancien gouverneur de Montréal.



L'édifice du 111, rue Saint-Paul Ouest à Montréal où a été apposée une plaque commémorative en hommage à Charles Le Moyne



Charles Le Moyne a sa résidence principale sur la rue Saint-Paul à Montréal. Il est impliqué de longue date avec son beau-frère Leber dans le commerce des fourrures. Il obtient pendant quelques années la concession de traite et de transport du fort Frontenac. En 1682, il devient actionnaire de la Compagnie du Nord dont les deux agents sont Radisson et Chouart des Groseillers. À son décès en février 1685, Charles Le Moyne laisse sa veuve Catherine Thierry dit Primot avec cinq enfants de moins de dix ans.

Louis Lemoine



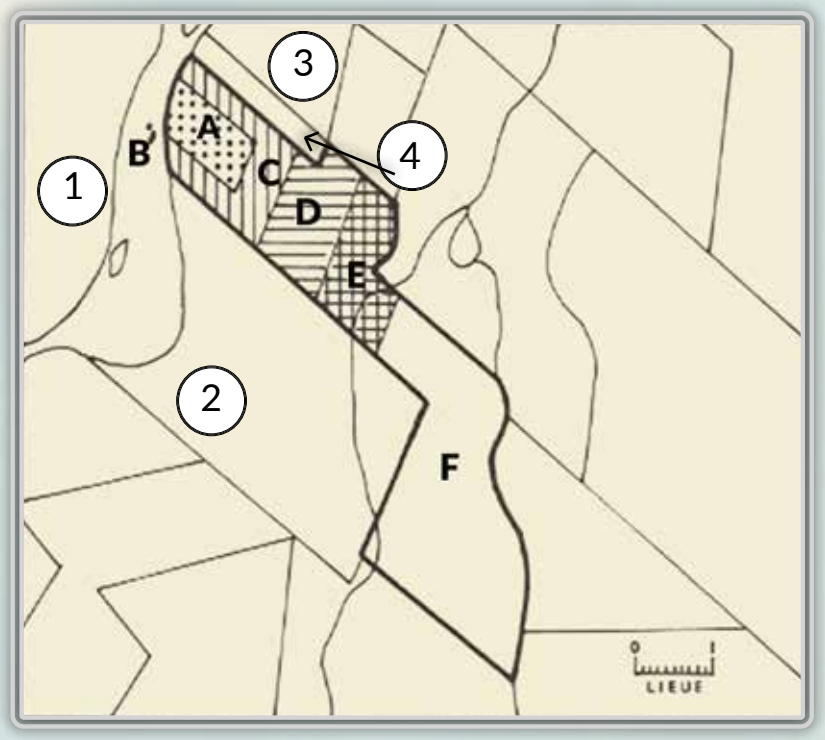
La première église de Montréal où a été inhumé Charles Le Moyne dans la crypte en février 1685

Charles Le Moyne (1657-1685)

Seigneur de Longueuil

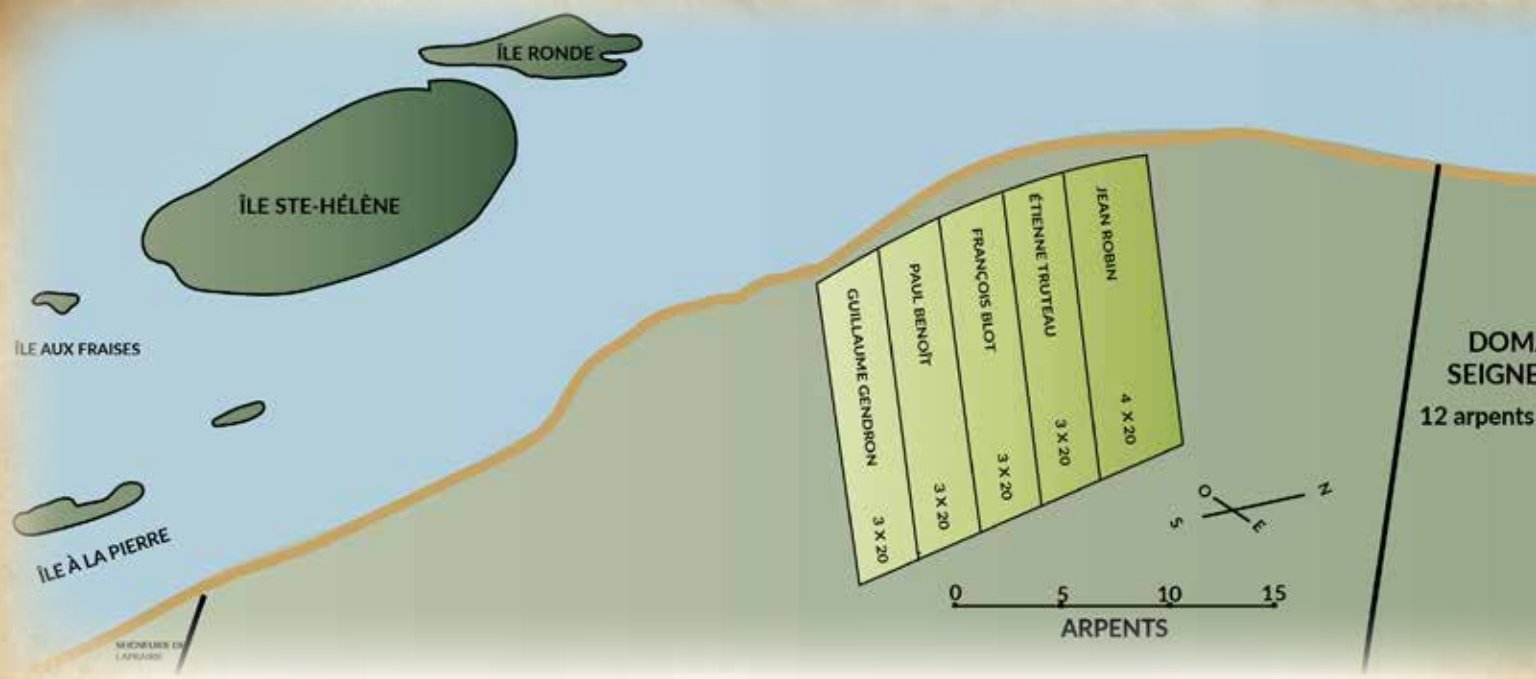
Longueuil doit sa naissance au régime seigneurial dont le principal objectif est de faciliter le peuplement de la Nouvelle-France. Le 24 septembre 1657, le gouverneur Jean de Lauzon accorde à Charles Le Moyne, à titre d'arrière-fief de la seigneurie de La Citière sur la rive sud du Saint-Laurent en face de l'île de Montréal, une terre de 50 arpents de front par 100 de profondeur soit 5 000 arpents de superficie pour qu'il y établisse le plus d'habitants possible dans le respect de droits et de devoirs réciproques.

La seigneurie de Longueuil a donc une façade restreinte mais une grande profondeur. Le fleuve Saint-Laurent est la principale voie de communication et permet de se déplacer rapidement d'une concession à l'autre. D'ailleurs, la seigneurie sera agrandie par trois fois au temps du fondateur. Le 20 mars 1665, Lauzon y ajoute l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde. Le 3 novembre 1672, l'intendant Jean Talon accorde à Charles Le Moyne les terres non concédées entre le fief du Tremblay (qui relève de la seigneurie de Varennes) et la seigneurie de La Prairie de la Magdeleine (qui appartient aux Jésuites). Cette cession élargit la façade de la seigneurie sur 1,5 lieue. Enfin, le 10 juillet 1676, l'intendant Jacques Duchesneau réunit les trois concessions précédentes *« en une seule seigneurie qui sera appelée Longueuil »* et porte sa profondeur à 2,5 lieues. En mars 1668, Charles Le Moyne reçoit ses lettres de noblesse. Le Sieur de Longueuil portera dorénavant le titre d'Écuyer. En 1684, il transmet son titre de seigneur à son fils aîné Charles, âgé de 28 ans.



Plan des seigneuries adjacentes de celle de Charles Le Moyne

Seigneuries voisines	**Concessions Charles Le Moyne I**
1- Ile de Montréal (Sulpiciens)	A) 1657
2- La Prairie de la Magdeleine (Jésuites)	B) 1665
3- Boucherville	C) 1672
4- Fief du Tremblay (Seigneurie de Varennes)	D) 1676
	Concessions Charles Le Moyne II
	E) 1698
	F) 1710



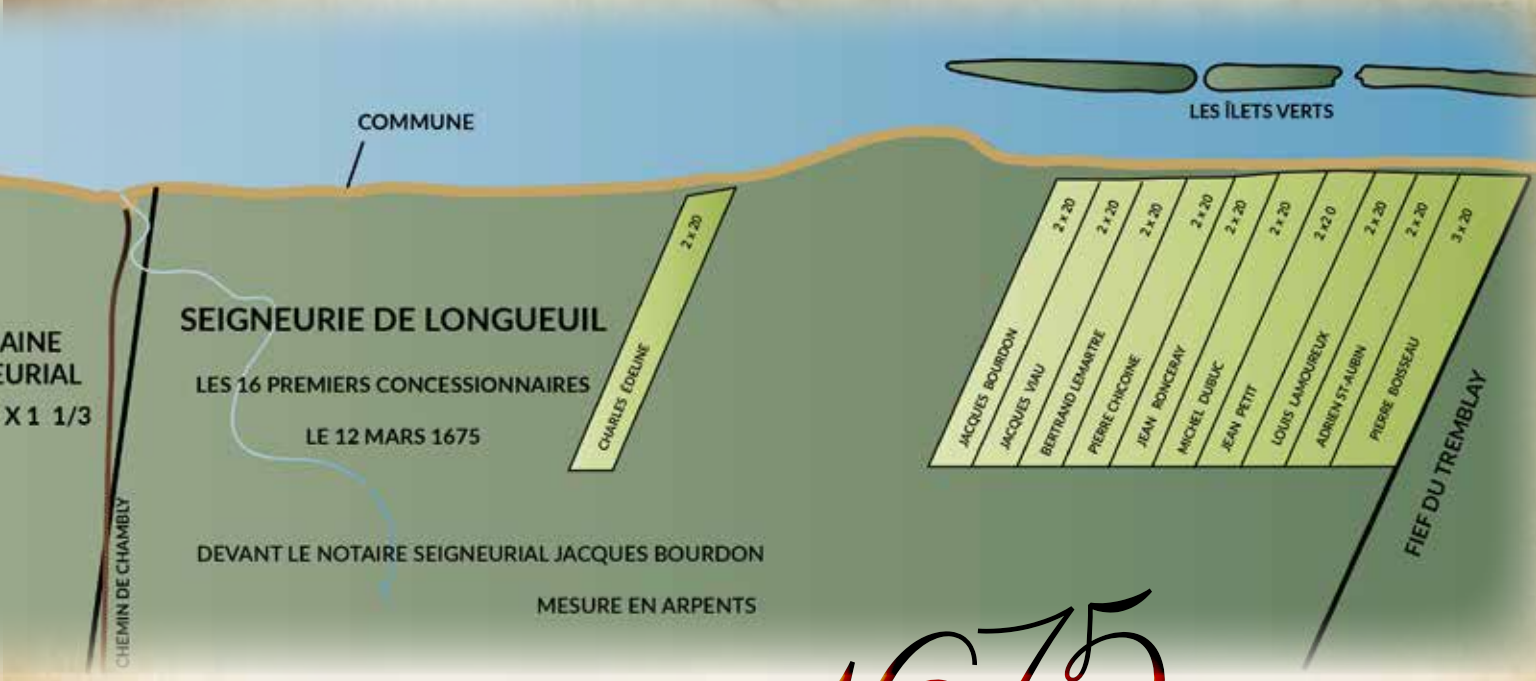
Plan de la seigneurie de Longueuil et ses premiers concessionnaires en 1675

En recevant la seigneurie de Longueuil en 1657, Charles Le Moyne s'engage à respecter une série de devoirs et d'obligations comme tous les autres seigneurs en Nouvelle-France :

√ Il doit concéder gratuitement des terres en censive. Pour cela, Charles Le Moyne recrute des habitants et leur concède une terre d'une grandeur suffisante. À partir de 1668, il accorde des billets d'occupation qui sont en fait des promesses de concession. Pour être valide, le contrat de concession doit être passé devant notaire. Le 12 mars 1675, devant le *notaire seigneurial* Jacques Bourdon qui réside sur la seigneurie, Charles Le Moyne concède seize terres aux premiers concessionnaires. Le recensement nominatif de 1681 mentionne dix censitaires célibataires et onze familles comptant 47 enfants pour un total de 79 personnes;

√ Il doit faire *acte de foi et hommage*, c'est-à-dire une déclaration solennelle de soumission faite au roi devant l'intendant, son représentant en Nouvelle-France. C'est l'occasion solennelle d'affirmer sa volonté de remplir ses devoirs. Un premier acte de foi et hommage de la part de Charles Le Moyne est compris dans le titre de la seigneurie émis par l'intendant Duchesneau le 10 juillet 1676;

√ Il doit déposer un *aveu et dénombrement* qui renseigne le roi sur quatre points : l'état du domaine du seigneur; les dimensions et les propriétaires des terres concédées; les arpents en labour et en prairie; enfin les cens, rentes et droits de commune versés par les censitaires. Le 27 août 1677 un aveu et dénombrement est présenté : le seigneur



1675

Charles Le Moyne déclare posséder 30 arpents de terre labourable. Il mentionne une grande maison de maçonnerie, une grange, une étable, un moulin à vent, une cour et un jardin ainsi que des bestiaux. Enfin, l'aveu indique 22 concessions : 13 de 2 par 20 arpents, 7 de 3 par 20 et 2 de 4 par 20;

√ Il doit tenir feu et lieu c'est-à-dire construire un manoir habité où les habitants seront tenus d'acquitter leurs cens et rentes. En 1671, il construit une grande maison de 45 pieds de façade par 25 de profondeur qui se dressait à l'emplacement de l'ancienne Banque provinciale, coin rue Saint-Charles et Chemin de Chambly. Mais comme la plupart des seigneurs, Charles Le Moyne préfère habiter à Ville-Marie et laisser un serviteur s'occuper de son manoir de Longueuil;

√ Il doit construire et entretenir un moulin à farine où les habitants de la seigneurie viendront faire moudre leur blé. C'est chose faite en 1668 car au début de 1669, il passe un bail de moulin avec le meunier Mathurin Grain;

√ Il doit contribuer aux cotisations de l'église et du presbytère. Le nombre de censitaires ne justifie pas encore la construction d'une église. Les habitants de Longueuil sont occasionnellement desservis sur place pour les services religieux (baptêmes, mariages et sépultures) par des prêtres dit « missionnaires itinérants » de Montréal et de Boucherville. Une chambre du manoir seigneurial sert de « chapelle » ou « d'oratoire », mais fréquemment, les habitants de Longueuil préfèrent se rendre à l'un des deux endroits voisins.

Le censitaire qui a reçu une concession a la responsabilité de la mettre en valeur en transformant une terre en bois debout le plus rapidement possible en sol cultivable. Il doit déboiser sa terre, défricher, ensemencer, tenir feu et lieu c'est-à-dire habiter une maison, se procurer des animaux, ajouter des bâtiments de ferme (étable, grange, bergerie, poulailler), installer des clôtures. Le travail de la terre est donc un labeur sans fin dans le respect du cycle des saisons. Ce défi est compliqué par les incursions iroquoises. L'examen des premières concessions explique ce souci. Les dix censitaires de la côte d'en bas sont à proximité du fief du Tremblay. Ils peuvent donc se regrouper en cas d'attaque. Situées à proximité relative de Ville-Marie, les cinq concessions de la côte d'en haut sont plus vulnérables. Soulignons que, dans le régime seigneurial, l'une des obligations du censitaire est de donner le découvert à ses voisins. C'est le principe de l'entraide mutuelle qui s'applique.



Reconstitution du premier manoir de Longueuil en 1670 par le peintre Georges Delfosse

Les seize premiers concessionnaires de Longueuil le 12 mars 1675

Nom et prénom du concessionnaire	Origine en France	Année de naissance	Arrivée au Canada	Occupation à l'arrivée
Boiseau, Pierre	Bretagne	1646	1670	Migrant volontaire
Saint-Aubin, Adrien	Normandie	1649	1666	Domestique
Lamoureux, Louis	France indéterminée	1640	1663	Migrant volontaire
Petit, Jean	France indéterminée	-	1669	Migrant volontaire
Dubuc, Michel	Normandie	1644	1670	Maçon
Ronceray, Jean	Bretagne	1642	1665	Migrant volontaire
Chicoine, Pierre	Anjou	1639	1663	Domestique engagé
Lemartre, Bertrand	France indéterminée	-	1665	Migrant volontaire
Viau, Jacques	Bretagne	1640	1665	Soldat de Carignan-Salières
Bourdon, Jacques	Normandie	1645	1666	Huissier
Édeline, Charles	Île-de-France	1644	1669	Cordonnier
Robin, Jean	Nivernais	1642	1665	Soldat de Carignan-Salières
Truteau, Étienne	Aunis	1641	1659	Charpentier engagé
Blot, François	Normandie	1642	1666	Boulanger
Benoît, Paul	Nivernais	1623	1653	Charpentier
Gendron, Guillaume	Bretagne	1624	1653	Migrant engagé

Une fois installé, le censitaire, c'est-à-dire un colon établi sur une censive, est soumis à une série de devoirs et d'obligations envers son seigneur :

- √ Il doit acquitter des redevances (cens et rentes) en allant lui-même les porter au manoir seigneurial à la Saint-Martin (11 novembre). L'aveu et dénombrement de 1677 précise que le cens est de 3 deniers, la rente foncière est de 12 deniers pour chaque arpent, 1 chapon de rente pour chaque arpent de large;

- √ Il doit ouvrir les chemins qui sont nécessaires à la communauté et participer à leur entretien. À Longueuil, il s'agit du chemin Royal ou chemin du Bord-de-l'Eau qui a une longueur de 1 ½ lieu (7,25 km) sur une largeur de 25 pieds (7,60 mètres);

- √ S'il achète une terre déjà établie, il doit remettre au seigneur le droit de lods et ventes qui correspond au 12^{e} de la valeur de cette terre. Si le prix payé est trop bas, le seigneur jouit du droit de retrait et il peut la racheter dans les 40 jours en acquittant le prix d'achat accepté;

- √ Il doit payer une redevance de commune puisque le seigneur réserve un pré où les habitants font paître leurs animaux domestiques (vaches, bœufs, moutons). Elle est fixée à 15 sols par habitation;

- √ Le censitaire perd sa concession s'il ne l'a pas exploitée au bout d'un certain temps. Le seigneur peut alors la réunir à la seigneurie à la suite d'une demande d'intervention de l'intendant;

- √ Le censitaire est soumis au droit de corvée selon le nombre de jours prévus au contrat de concession (3 à 4 jours par an) : semailles, foins, récolte et travaux de labours. Le seigneur peut alors en profiter pour faire ramasser des pierres par ses censitaires, pierres qui serviront à construire un bâtiment de pierre (manoir, église, etc.);

- √ Le censitaire est soumis au droit de mouture. Lorsqu'il vient faire moudre ses grains au moulin seigneurial, il doit y laisser le 14^{e} minot de sa récolte.

Par contre, le censitaire peut donner sa terre à ses enfants ou la vendre. Tant que le censitaire paye son loyer, le seigneur ne peut lui enlever sa terre. En Nouvelle-France, les censitaires peuvent avoir leur propre four. Ils peuvent également chasser et pêcher pour nourrir leur famille.

Le système monétaire utilisé en Nouvelle-France a pour monnaie la livre qui se subdivise en sols et en deniers : 1 livre vaut 20 sols et 1 sol vaut 12 deniers. Prenons comme exemple la concession de Pierre Boisseau qui est de 3 arpents par 20 soit 60 arpents de superficie. La valeur des pièces a beaucoup fluctué au cours des siècles. En 1670, une livre française valait environ 35 $ d'argent d'aujourd'hui tandis qu'en 1740, une livre valait environ 17 $.

Coût pour conserver sa concession (1677)		
Détails	**Calculs**	**Total**
Rente (12 deniers par arpent)	60 arpents x 12 deniers = 720 deniers / 12 = 60 sols / 20	3 livres
	1 chapon par arpent de front (x 3 arpents)	3 chapons
Cens (3 deniers par arpent)	60 arpents x 3 deniers = 180 deniers / 12 = 15 sols / 20	0,75 livre
Droit de commune (15 sols par feu)	15 sols / 20	0,75 livre
Droit de mouture	Chaque 14e minot de grain	X minots
TOTAL ANNUEL : 4,50 livres + x chapons + x minots de grains		

Le succès du régime seigneurial repose sur les épaules des seigneurs. La seigneurie de Longueuil peut être comparée aux trois seigneuries adjacentes : la seigneurie de Boucherville de Pierre Boucher, la seigneurie de Laprairie de la Magdeleine qui appartient aux Jésuites et la seigneurie de l'île de Montréal qui appartient aux Sulpiciens. Excluons les deux seigneuries ecclésiastiques, car celles-ci voient au bon rendement de leurs biens. Les livres de comptes sont tenus avec soin. Pierre Boucher vit à Boucherville parmi ses censitaires qu'il connaît bien. Il peut établir des rapports étroits et individuels avec ses censitaires et voir au développement rapide de sa seigneurie. Il est un meneur d'hommes naturel. Il établit un bourg fortifié entouré d'une palissade de bois. Une église de bois est construite en 1670. Voilà l'explication du succès de sa seigneurie.

Charles Le Moyne vit à Montréal loin de ses censitaires. Il est grandement impliqué dans le commerce des fourrures, dans la vie paroissiale de Montréal, dans la guerre contre les Iroquois et dans les mandats commandés par le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France. Il s'occupe de sa seigneurie à temps partiel. La disponibilité des terres donne à l'habitant le choix de son lieu d'établissement. Charles Le Moyne qui est absent de sa seigneurie attire plus difficilement les colons. En 1684, la seigneurie est cédée à son fils Charles II et elle sera érigée en baronnie en 1700. C'est sous son règne que le territoire longueuillois se développe avec la construction d'un château-fort en 1698 et de la première église paroissiale en 1727. En 1739, Longueuil compte près de 400 habitants.

Louis Lemoine

L'origine normande de la famille de Charles Le Moyne de Longueuil

Charles Le Moyne, né le 2 août 1626 à Dieppe, en Normandie, et décédé en février 1685 à Montréal, au Canada, est l'un des plus illustres personnages de l'histoire de la Nouvelle-France. Il fait partie d'une célèbre famille qui a de lointaines racines normandes dont la descendance se perpétue jusqu'à nos jours en France et au Québec. À l'aide des anciens registres paroissiaux de la ville de Dieppe, de la Nouvelle-France et de la France, il a été possible de reconstituer l'histoire de cette famille à travers les siècles.

Les Lemoyne, une grande famille normande

Le nom Lemoyne est largement répandu dans la France du XVII^{e} siècle. Ce nom, orthographié Lemoine, Le Moine et Le Moyne est fréquent en Normandie et en Île-de-France. Des porteurs du patronyme se trouvent dans la noblesse, la bourgeoisie et dans le peuple. Dans le Pays de Caux, dont Dieppe est la capitale, on a dénombré quelque 350 naissances de Lemoyne dont 170 pour la seule ville de Dieppe. Depuis le début du XX^{e} siècle, plusieurs historiens et généalogistes ont dressé la généalogie ascendante et descendante de Charles Le Moyne à la suite des recherches de l'abbé Joseph Le Ber et du père Archange Godbout. De nouvelles recherches dans les actes de l'état civil ancien des paroisses de Dieppe permettent de proposer une généalogie détaillée de la famille de Charles Le Moyne qui s'étend sur plus de quatre siècles.



Blason de la famille Le Moyne de Normandie

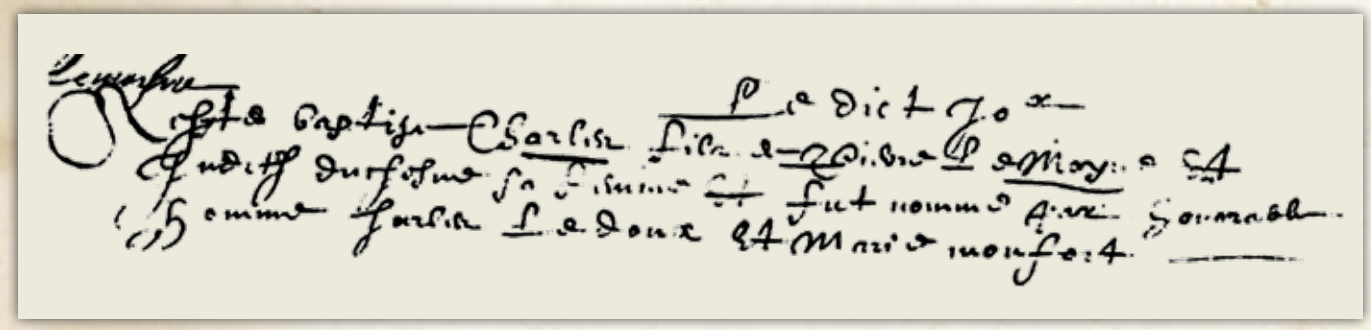
D'azur à trois roses d'argent, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or

L'origine dieppoise des Lemoyne

Le plus ancien ancêtre connu est Jehan Lemoyne qui a épousé Guillemette Hénault à l'église Saint-Rémy de Dieppe le 7 octobre 1576. En 1585, ce Jehan Lemoine est cité comme maître de l'hostellerie portant pour enseigne l'image de Saint-Éloi. De leur union naissent deux fils : Barthélémy vers 1580 et Pierre en 1588.

Barthélémy, né à Dieppe vers 1580, épouse Catherine de La Marre le 29 juin 1609 à l'église Saint-Jacques. De leur union, naissent huit enfants entre 1611 et 1623 qui seront tous baptisés à l'église Saint-Rémy. La date de son décès n'a pas été trouvée dans les registres paroissiaux de la ville de Dieppe. Barthélémy avait acquis l'hôtellerie Saint-Eloi, située sur la Grande Rue, près du Puits-Salé, le 2 novembre 1611 de Jean Chauvin, conseiller et secrétaire du roi. A sa mort, l'hôtellerie passe à son frère Pierre Le Moyne.

Pierre, né vers 1588 dans la paroisse Saint-Jacques, avait épousé Catherine Mulot en premières noces à Dieppe vers 1612 dont sont nés au moins deux enfants : Catherine en 1612 et Pierre en 1616. Après le décès de sa femme, probablement en 1617, il épouse à Dieppe le 10 octobre 1618 par contrat sous seing privé rédigé par Jean Assegond, Judith Duchesne, née vers 1595, fille de Pierre Duchesne, avocat au parlement, et de Marie Fouache de la paroisse de Longueil, près de Dieppe. Pierre Duchesne est le père d'Adrien Duchesne, chirurgien dieppois, venu en Nouvelle-France vers 1629 avec Samuel de Champlain. Il incita son neveu Charles Le Moyne à venir en Nouvelle-France en 1641. Pierre Le Moyne, qui fut aussi hôtelier, est décédé vers 1656. Dix enfants sont issus de son second mariage dont cinq enfants sont venus en Nouvelle-France : Jacques, Charles, Jeanne, David et Anne.



Acte de baptême de Charles Le Moyne à l'église Saint-Rémy de Dieppe le 2 août 1626



L'église de Longueil en Normandie,
lieu d'origine de Judith Duchesne, la mère de Charles Le Moyne

Les enfants de Pierre Le Moyne et de Judith Duchesne

Sigles : ° Naissance ou baptême;
ᵖ Profession ou occupation;
ˣ Mariage;
† Décès ou sépulture;
= Descendance.

1. Marie Le Moyne
° Dieppe (Saint-Rémy), 28-01-1619
† Dieppe (Saint-Rémy), 10-04-1621

2. François Le Moyne
° Dieppe (Saint-Rémy), 23-02-1621
† Dieppe (Saint-Rémy), 02-11-1621

3. Jacques Le Moyne de Martigny
° Dieppe (Saint-Rémy), 25-08-1622
ᵖ Marchand et seigneur de la seigneurie de la Trinité à Varennes
ˣ Montréal (Notre-Dame), 12-11-1658 avec Mathurine Godé (1637-1672)
† La Prairie (La Nativité), 21-11-1701
= Descendance en France et au Québec jusqu'à nos jours sous le nom de Martigny

4. Nicolas Le Moyne
° Dieppe (Saint-Rémy), 09-08-1624
† Rouen, après 1625

5. Charles Le Moyne de Longueuil
° Dieppe (Saint-Rémy), 02-08-1626
ˣ Montréal (Notre-Dame), 28-05-1654 avec Catherine Thierry dit Primot (1640-1690)
† Montréal, 00-02-1685
ᵖ Soldat, interprète, négociant, seigneur de Longueuil.
= Descendance en France, en Suisse et aux États-Unis jusqu'à nos jours sous le nom de Sérigny

6. Jeanne Le Moyne
° Dieppe (Saint-Rémy), 24-04-1630
ᵖ Migrante venue rejoindre son frère Charles en 1657
ˣ Montréal (Notre-Dame), 07-01-1658 avec Jacques Le Ber (1633-1706)
† Montréal, 08-11-1682

7. Anne Le Moyne
° Dieppe (Saint-Rémy), 17-11-1632
† Dieppe, avant 1642

8. David Le Moyne
° Dieppe (Saint-Jacques), 06-06-1634
ᵖ Migrant venu rejoindre son frère Charles en 1657
† Canada (Iroquoisie) 1657

9. Anne Le Moyne

° Dieppe (Saint-Jacques), 26-07-1638
ᴾ Migrante venue rejoindre son frère Charles en 1657
ˣ Montréal (Notre-Dame), 25-02-1658 avec Michel Messier (1641-1725)
† Varennes, 15-07-1725
= Descendance au Québec jusqu'à nos jours sous le nom de Messier

10. Léonard Le Moyne

° Dieppe (Saint-Jacques), 06-01-1642
† Dieppe, 17-01-1642

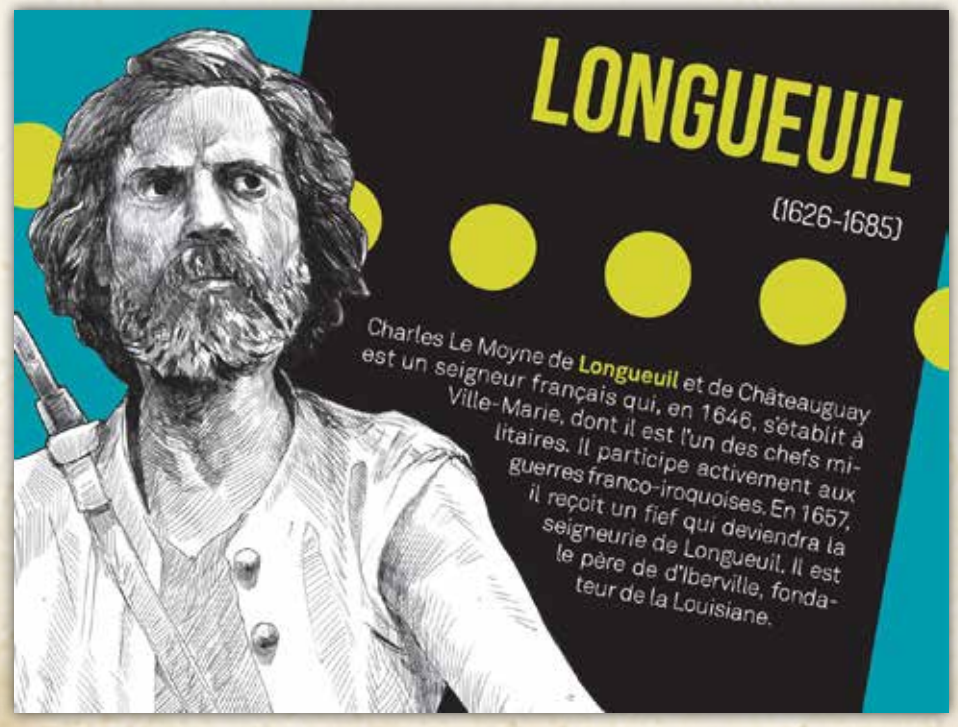
Le demi-frère et la demi-sœur de Charles Le Moyne

1. Catherine Le Moyne

° Dieppe (Saint-Rémy), 19-12-1612
ˣ Dieppe (Saint-Rémy), 17-07-1637 avec Michel Moisson
† France, date inconnue
= Descendance inconnue

2. Pierre Le Moyne

° Dieppe (Saint-Rémy), 21-12-1616
ᴾ Maître chirurgien à Rouen
ˣ Rouen (Saint-Vincent ou Saint-Sauveur), 28-10-1652 avec Marie Briant (1641-1725)
† Rouen, 6-03-1676
= Descendance en France (Un fils Étienne Le Moyne, juge consul à Rouen, décédé 29-05-1732)



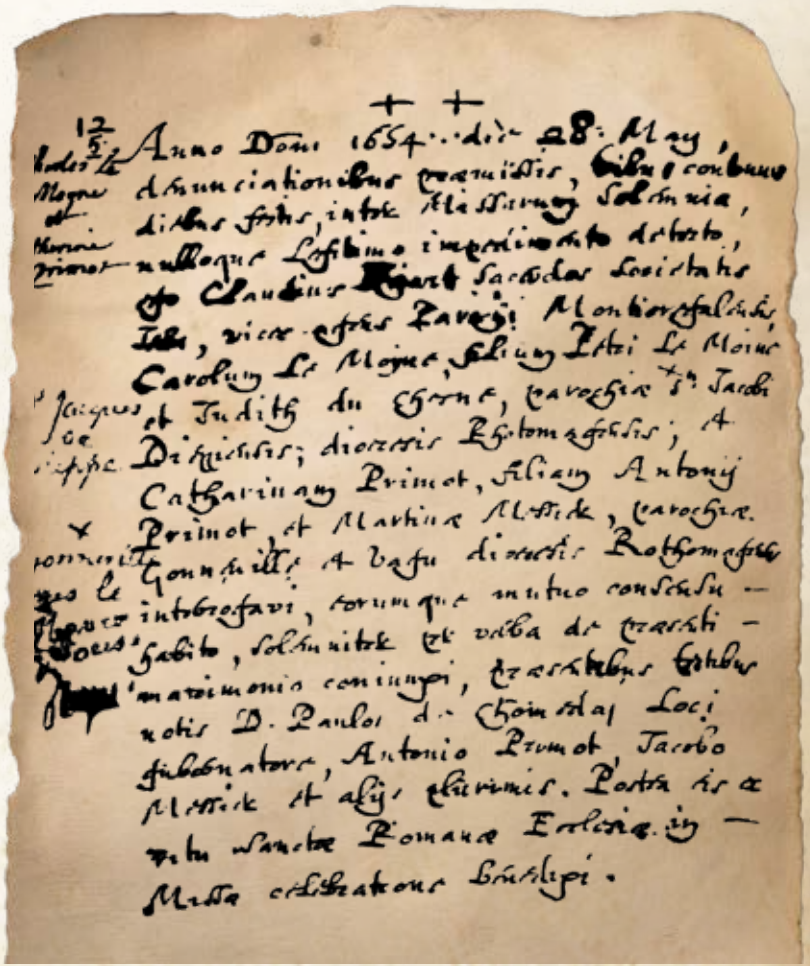
Dessin de Charles Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay par Christian Robert de Massy, illustrateur, pour la Fondation Lionel-Groulx (2016)

La généalogie de Charles Le Moyne de Longueuil

Charles Le Moyne arrive en Nouvelle-France en 1641 comme donné des Jésuites à l'invitation de son oncle Adrien Duchesne. Dans sa jeunesse, Charles a vécu dans la maison de ses parents à l'auberge à l'image de Saint-Éloi, paroisse Saint-Rémy, appartenant à son oncle Barthélémy. En 1634, ses parents emménagent dans la maison à l'enseigne du Chariot d'Or sur la rue Saint-Jacques, appartenant aussi à son oncle.

La plupart des fils de Charles Le Moyne, qui se sont mariés au Canada ou en France, n'ont pas laissé une descendance au-delà de la quatrième génération sauf Joseph Le Moyne de Sérigny qui a assuré la descendance patronymique du pionnier jusqu'à nos jours en France et au Canada. Voici les neuf générations qui ont succédé à Charles Le Moyne de Longueuil.

En l'an du Seigneur 1654, le 28 mai les trois proclamations ayant été faites pendant les célébrations des messes, aucun empêchement légitime n'ayant été découvert moi Claudius Pijart, prêtre de la Société de Jésus, célébrant de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Charles Le Moyne, fils de Pierre Le Moine et Judith du Chesne de Saint-Jacques de Dieppe; diocèse de Rouen et Catherine Primot fille d'Anthoine Primot et Martine Messier, paroisse de Gonneville, diocèse de Rouen, je les ai interrogé et leur mutuel consentement ayant été reçu solennellement par paroles de présent je les ai conjoints en mariage, en présence des témoins connus seigneur Paul de Chomedey Messier et plusieurs autres. Après cela selon le rite de notre sainte église romaine, je les ai bénis pendant la célébration de la messe.



Acte de mariage de Charles Le Moyne et Catherine Primot célébré à l'église Notre-Dame de Montréal le 28 mai 1654. L'acte est rédigé en latin et ne comporte pas de signature

Paléographie et adaptation française réalisées par Mme Marie Gagné

GÉNÉALOGIE D'ÉRIC LE MOYNE DE SÉRIGNY

Charles Le Moyne de Longueuil x Catherine Thierry dit Primot
Montréal, Canada (Notre-Dame), 28 mai 1654

Joseph Le Moyne de Sérigny x Marthe-Élisabeth Héron
La Rochelle, Charente-Maritime (Saint-Barthélemy), 23 novembre 1699

Jean-Honoré-François-Xavier Le Moyne de Sérigny x Henriette-Marguerite Prévost de Traversay
Rochefort, Charente-Maritime (Saint-Louis), 6 août 1753
(Premier mariage avec Jeanne Le Sour à Rochefort le 17 février 1744)

Henri-Honoré Le Moyne de Sérigny x Marie-Élisabeth-Claire Sansac de Traversay
Tonnay-Boutonne, Charente-Maritime (Chapelle du château de Luret), 20 novembre 1780

Amédée-Ferdinand-Honoré Le Moyne de Sérigny x Henriette-Catherine Prévost de Sansac
Lagord, Charente-Maritime (Mairie), 14 septembre 1807
(Deuxième mariage avec Marie-Eugénie Richeteau de Villejame à La Coudre (79) le 30 mars 1826)

Gustave-Marie Le Moyne de Sérigny x Anne-Paule-Françoise Frétard d'Écoyeux
Rétaud, Charente-Maritime (Mairie), 1er mai 1854

Marie-Joseph-Paul Aymard Le Moyne de Sérigny x Geneviève Bassié
Bordeaux, Gironde (Mairie), 14 octobre 1908

Alain-Georges-Marie-Gustave Le Moyne de Sérigny x Marguerite Houge-Torp
Alger, Algérie, 12 octobre 1935

Éric de Sérigny
(Éric Le Moyne, marquis de Sérigny)

Éric de Sérigny et ses descendants en 2025

Éric Le Moyne de Sérigny, appelé couramment Éric de Sérigny, est un financier français, né à Alger le 7 avril 1946. En France, il a œuvré chez Rothschild pendant douze ans, au Crédit commercial, à la Chase Manhattan de France, puis directeur général de la Lloyds Bank de France pendant quinze ans. Il a aussi été conseiller au ministre du budget en France pendant trois ans. Éric a épousé en premières noces Eugenia Grandchamp des Raux avec qui il a eu Dyane, née le 13 mai 1977, puis en secondes noces à Paris, Marguerite Siriez de Longeville, avec qui il a en un fils Cédric, né à Paris le 28 décembre 1984, enfin en troisièmes noces, à Paris le 14 octobre 1993, avec Sophie Desmarais, fille du financier canadien Paul Desmarais et de Jacqueline Maranger, avec qui il a eu Chloé, née à Paris le 15 décembre 1994.



Éric de Sérigny



Cédric de Sérigny



Chloé de Sérigny

En 2024, Éric de Sérigny habite dans le 16e arrondissement de la ville de Paris. Il est membre de l'Association d'entraide de la noblesse française, fondée à Paris en 1932 et du Jockey Club de Paris, créé en 1834. Son fils, Cédric de Sérigny, est un homme d'affaires qui habite à Genève en Suisse. Il a épousé Muriel Malhamé le 21 août 2021 à Genève. De leur union, sont nés Charles et Alexandre qui assurent la 11e génération des descendants de Charles Le Moyne de Longueuil. Quant à Chloé de Sérigny, elle a épousé Brendan Fitzpatrick à Los Angeles (États-Unis), le 16 septembre 2022. Elle habite aujourd'hui à Palm Beach, aux États-Unis, où elle a donné naissance à Charlotte en 2024.

Marcel Fournier



Le nom des Le Moyne est l'un des plus illustres de la Nouvelle-France. Charles Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay (1626-1685), militaire, négociant, interprète et premier seigneur de Longueuil, fut le fondateur de cette famille remarquable anoblie par Louis XIV. Ses fils, nommés de Longueuil, de Sainte-Hélène, d'Iberville et d'Ardillières, de Maricourt, de Sérigny et, de Loire, de Bienville ainsi que de Châteauguay, combattirent à la grandeur de l'Amérique du Nord les ennemis de la France sur terre et sur mer et servirent leur patrie avec éclat comme colonisateurs et administrateurs.

Plaque commémorative en hommage à Charles Le Moyne et sa famille située sur le site du monument de Charles Le Moyne à Longueuil. La plaque a été inaugurée le 26 septembre 2002 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada

Les Le Moyne, une famille d'exception

Charles Le Moyne et Catherine Thierry dit Primot ont quatorze enfants tous nés à Montréal entre 1656 et 1683 dont douze atteignent l'âge adulte. En vertu de la teneur d'un édit royal, Charles, Catherine et leurs enfants, sont tous anoblis incluant leur « postérité et lignée » par le roi Louis XIV en 1668. L'aîné, Charles, est promu « baron de Longueuil » le 26 janvier 1700 de même que tous ses descendants.



Charles II (1656-1729)



Pierre (1661-1706)



Joseph (1668-1734)



Jean-Baptiste (1680-1767)

Charles Le Moyne père a donné le ton à sa famille à titre d'interprète polyglotte, de militaire aguerri, de négociant audacieux et prospère, d'administrateur dévoué et de seigneur de Longueuil. Qu'ils se nomment de Longueuil, de Sainte-Hélène, d'Iberville, d'Ardillières, de Maricourt, de Sérigny, de Loire, de Bienville ou de Châteauguay, ses fils ont suivi sa trace, s'illustrant par les armes sur terre et sur mer à la grandeur de l'Amérique comme en Europe.

Dans toute l'histoire de la Nouvelle-France, aucune famille canadienne n'a d'égal avec celle des Le Moyne aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Cette dynastie a fait honneur à la France et s'est distinguée au cours des générations dans la défense, la protection et l'essor de sa patrie en la servant avec éclat comme militaires, colonisateurs et administrateurs depuis la Baie d'Hudson jusqu'en Louisiane.

Hélène Dupuis

Charles Le Moyne de Longueuil et Catherine Thierry dit Primot désignés personnages historiques par le gouvernement du Québec en 2021

Acteurs importants de la Nouvelle-France, Charles Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay et Catherine Thierry dit Primot n'ont pas seulement contribué à la fondation de Longueuil et au développement des seigneuries de Longueuil, de Châteauguay et de l'Île-Perrot, mais ils ont également participé à l'établissement de ce que notre société est devenue et dont nous sommes extrêmement fiers!

Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications
Québec, le 18 mars 2021

Les enfants de Charles Le Moyne et de Catherine Thierry dit Primot

Sigles : ° Naissance ou baptême;
ᵖ Profession ou occupation;
ˣ Mariage;
† Décès ou sépulture;
= Descendance.

1. Charles Le Moyne de Longueuil (1656-1729)

° Montréal (Notre-Dame), 10-10-1656
X1 Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne), 21-05-1681 avec Claude-Élisabeth Souart (1657-1724)
X2 Longueuil (Saint-Antoine), 17-09-1727 avec Marguerite Le Gardeur de Tilly (1657-1742)
† Montréal (Notre-Dame), 08-06-1729
ᵖ Baron de Longueuil, officier des troupes de la Marine, gouverneur de Trois-Rivières, de Montréal, administrateur intérimaire de la Nouvelle-France (1725)
= Huit enfants nés entre 1684 et 1701, descendance patronymique jusqu'à la 4ᵉ génération

2. Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène (1659-1690)

° Montréal (Notre-Dame), 16-04-1659
X Montréal (Notre-Dame), 07-02-1684 avec Jeanne Carion dit Du Fresnoy (1672-1698)
† Québec (Hôtel-Dieu), 04-12-1690 (mort d'une blessure au siège de Québec par Phipps)
ᵖ Officier des troupes de la Marine
= Trois enfants nés entre 1688 et 1691, sans descendance patronymique jusqu'à nos jours

3. Pierre Le Moyne d'Iberville (1661-1706)

° Montréal (Notre-Dame), 20-07-1661
ˣ Québec (Notre-Dame), 08-10-1694 avec Thérèse Paulet de La Combe (1672-1739)
† La Havane, San Cristobal (Cuba), 09-07-1706 (mort de la fièvre jaune)
ᵖ Soldat, capitaine de vaisseau, explorateur, colonisateur, aventurier, corsaire et trafiquant
= Six enfants nés entre 1694 et 1705, sans descendance patronymique jusqu'à nos jours

4. Paul Le Moyne de Maricourt (1663-1704)

° Montréal (Notre-Dame), 15-12-1663
X1 Québec (Notre-Dame), 29-10-1691 avec Marie-Madeleine Dupont de Neuville (1672-1703)
X2 Québec (Notre-Dame), 03-02-1704 avec Gabrielle-Frse Aubert de La Chesnaye (1687-1759)
† Montréal, 21-03-1704 (mort de fatigue à la suite d'une campagne militaire)
ᵖ Officier des troupes de la Marine, interprète et négociateur auprès des Autochtones
= Sans enfant

5. François Le Moyne de Bienville (1666-1691)

° Montréal (Notre-Dame), 10-03-1666
† Repentigny, 07-06-1691, inhumé à Montréal (tué par les Iroquois)
ᵖ Enseigne dans les troupes de la Marine

6. Joseph Le Moyne de Sérigny (1668-1734)

° Montréal (Notre-Dame), 22-07-1668
X La Rochelle (France), 23-11-1699 avec Marthe-Élisabeth Héron (1673-1731)
† Rochefort (France), 12-09-1734
ᵖ Officier, capitaine de vaisseau, interprète et négociateur auprès des Autochtones, gouverneur de Rochefort jusqu'à son décès
= Trois enfants nés entre 1700 et 1707, descendance patronymique jusqu'à nos jours

7. François-Marie Le Moyne de Sauvole (1670-1687)
° Montréal (Notre-Dame), 22-09-1670
† Montréal, 21-09-1687

8. Anonyme Le Moyne (1672-1672)
° Montréal (Notre-Dame), 02-10-1672
† Montréal, 02-10-1672

9. Catherine-Jeanne Le Moyne (1673-1739)
° Montréal (Notre-Dame), 15-11-1673
x Québec (Notre-Dame), 08-12-1694 avec Pierre Payen de Noyan (1663-1707)
† Paris (France), 1739
= Cinq enfants nés à Montréal et en France entre 1695 et 1700

10. Louis Le Moyne de Châteauguay (1676-1694)
° Montréal (Notre-Dame), 04-01-1676
† Fort Nelson, baie d'Hudson, 04-10-1694 (mort au combat lors d'un siège)
P Garde-Marine, enseigne dans les troupes de la Marine

11. Marie-Anne Le Moyne (1678-1744)
° Montréal (Notre-Dame), 13-11-1678
x Montréal (Notre-Dame), 28-10-1699 avec Jean-Baptiste Bouillet de La Chassaigne (1654-1733)
† Trois-Rivières, 09-05-1744 (chez les Ursulines)
= Sans enfant

12. Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville (1680-1767)
° Montréal (Notre-Dame), 23-02-1680
† Paris (France), 07-03-1767
P Officier dans les troupes de la Marine, explorateur, fondateur de La Nouvelle-Orléans, gouverneur de la Louisiane

13. Gabriel Le Moyne d'Assigny (1681-1701)
° Montréal (Notre-Dame), 11-11-1681
† En mer près de Saint-Domingue, 24-11-1701 (mort de la fièvre jaune)
P Garde-marine, puis capitaine du Navire La Renommée

14. Antoine Le Moyne de Châteauguay (1683-1747)
° Montréal (Notre-Dame), 07-07-1683
x Le François (Martinique), 07-11-1728 avec Marie-Catherine de Marseille (1700-?)
† Rochefort (France), 21-03-1747
P Capitaine des troupes de la Marine, gouverneur de la Martinique, de la Guyane et de l'Île-Royale
= Un enfant, sans descendance patronymique jusqu'à nos jours

Marcel Fournier

Charles Le Moyne dans la toponymie québécoise

Charles Le Moyne, fondateur de Longueuil, a marqué durablement l'histoire de ce territoire. En 1657, il acquiert les terres auxquelles il attribue le nom de Longueuil, domaine qui s'agrandira pour devenir plus tard la seigneurie puis la baronnie de Longueuil. Cette appellation fut d'ailleurs reprise par ses descendants, les barons de Longueuil, qui ajoutèrent systématiquement « de Longueuil » à leur patronyme Le Moyne dans les documents officiels.

L'héritage toponymique de Charles Le Moyne s'étend aujourd'hui bien au-delà des frontières de Longueuil. La Commission de toponymie du Québec recense en 2024 des rues Charles-Le Moyne dans plusieurs municipalités : Montréal, Chambly, Sainte-Catherine et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

À Longueuil même, de nombreux lieux et institutions perpétuent sa mémoire, notamment au niveau des rues Saint-Charles (vers 1740), Le Moyne (1965) et de la place Charles-Le Moyne (1968) ainsi que le parc Le Moyne (1946). À ces toponymes, il faut ajouter celui de l'ancienne Ville Lemoyne, créée en 1949 et fusionnée à celle de Longueuil en 2002.

Des districts électoraux reconnaissent l'importance historique du personnage, soit le district municipal LeMoyne–Jacques-Cartier, le district municipal Saint-Charles et la circonscription fédérale Longueuil–Charles-LeMoyne.

Finalement, des établissements et une tour à condos de luxe en rajoutent : l'Hôpital Charles-Le Moyne (1966), le Collège Charles-Lemoyne (1975), l'École primaire Charles-Le Moyne (1972).

Marcel Fournier et Michel Pratt



L'Hôpital Charles-Le Moyne situé sur le boulevard Taschereau à Longueuil inauguré en 1966

La Place Charles-Le Moyne
un espace emblématique de la Ville de Longueuil

L'inauguration de la station de Longueuil du métro de Montréal le 31 mars 1967 a lancé l'aménagement d'une place publique adjacente à la station de la ligne jaune du métro montréalais. L'odonyme *Place Charles-Le Moyne*, en l'honneur du fondateur de Longueuil, a été officialisé par la ville de Longueuil le 18 septembre 1968 alors que M. Marcel Robidas était maire de la cité.

Dès les premières années, la place regroupe l'édifice Montval, les appartements Port-de-Mer, l'hôtel Holiday Inn, maintenant l'hôtel Sandman. Le complexe Saint-Charles est aménagé à proximité en 1986. Le terminus intermodal est inauguré en 2000. En 2003, l'Université de Sherbrooke inaugure son nouveau campus de Longueuil et la station de métro prend le nom de *Longueuil-Université de Sherbrooke*. Au cours des dernières années, d'autres édifices de prestige sont érigés sur la Place Charles-Le Moyne dont l'édifice de la compagnie d'assurance SSQ, aujourd'hui Beneva. En 2024, une tour de 33 étages, nommée Myral, est construite au-dessus de la station de métro.

Depuis son inauguration en 1968, la Place Charles-Le Moyne a fait l'objet de plusieurs transformations au cours des années. Depuis 2024, l'espace adjacent à la station de métro fait l'objet d'un réaménagement complet afin que l'espace public soit au cœur du nouveau Centre-Ville de Longueuil. Avec un nouvel aménagement paysager, l'endroit sera doté de mobiliers urbains et d'une œuvre d'art public significative pour Longueuil.



La nouvelle Place Charles-Le Moyne réaménagée au cœur du nouveau Centre-Ville de Longueuil

Bibliographie sommaire

Publications

Dictionnaire biographique du Canada
Jean-Jacques Lefebvre, « Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay, Charles », vol. 1,
Université Laval/University of Toronto, 2003–,
https://www.biographi.ca/fr/bio/le_moyne_de_longueuil_et_de_chateauguay_charles_1F.html

FOURNIER, Marcel, *Hauts-Normands originaires de la ville de Dieppe en Nouvelle-France 1600-1760*, Montréal, Éditions Histoire Québec, 2025, 120 p.

GAREAU, G-Robert, *Premiers longueuillois*, Longueuil, Société d'histoire de Longueuil, 2007, 179 p.

GODBOUT, Archange, *Origine des familles canadiennes, Extraits de l'État civil français*, Lille, 1925, 262 p.

ICKOWICZ, Pierre et L'ITALIEN, Raymonde, *Dieppe-Canada, cinq cents ans d'histoire commune*, Paris, Magellan et Cie, 2004, 158 p.

JODOIN, Alex, et J. L. VINCENT, *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*,
Imprimerie Gebhardt-Berthiaume, Montréal, 1889, 681 p.

LEMOINE, Louis, *Longueuil en Nouvelle-France*, Longueuil, Société d'histoire de Longueuil, 1975, 156 p.

PRATT, Michel, *Longueuil 1657-2007,* Montréal, Éditions Histoire Québec, Société historique et culturelle du Marigot, 2007, 500 p.

Revue d'histoire de l'Amérique française
Joseph Le Ber, « Les origines de la famille Le Moine », vol. 1, juin 1947, p. 101-107 et vol. 1, septembre 1947, p. 257-270. https://doi.org/10.7202/801370ar

Archange Godbout, « Les origines de la famille Lemoyne », vol. 1(4), 1948, p. 533–540.
https://doi.org/10.7202/801413ar

Source des illustrations

La plupart des illustrations de cette brochure proviennent de Wikipédia, sauf page 2 : Ville de Longueuil, Société d'histoire de Longueuil; page 3 : Éric de Sérigny. Éric Bédard, Bénédicte Brocard; page 5 : Michel Pratt, Ville de Longueuil; page 8 : Collection Château-Musée de Dieppe; page 12 : Archives de Marcel Fournier; page 14 : Archives de Marcel Fournier; page 15 : Archives de Louis Lemoine; pages 16 et 17 : Illustration de Francine Boisvert d'après les archives de Louis Lemoine; page 18 : Fonds Georges Delfosse; page 24 : Fondation Lionel-Groulx; page 25 : Institut généalogique Drouin; page 27 : Jacques Landry; page 27 : Mehdi Fedouach, Libération, 2015; page 28 : Ville de Longueuil et Bibliothèque et Archives Canada. Photo Jacques-Pierre Le Moyne de Martigny; page 31 : Ville de Longueuil; page 32 : Myral Construction.

Armoiries de Charles Le Moyne de Longueuil



Les grandes armoiries, avec cimier et supports, sont celles de Charles Le Moyne (1626-1685), fondateur de Longueuil, anobli en 1668. En l'absence des lettres patentes d'anoblissement de 1668, aujourd'hui perdues, la ville de Longueuil s'est basée sur un document historique du XVII^{e} siècle donnant le blasonnement des armoiries. (Paris,B.n.F., Chérin 138, dossier 2844). D'autres versions des armoiries de Charles Le Moyne montrent ces éléments de couleur argent (blanc). Elles sont décrites comme suit :

D'azur à trois roses d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout d'or ; L'écu timbré d'un heaume coiffé de lambrequins d'azur doublés d'or et d'une toque des mêmes émaux sommée du cimier suivant : Un Amérindien au naturel posé de front, tenant de sa main dextre une flèche de sable, naissant d'une couronne murale d'or ; Et pour devise : LABOR ET CONCORDIA, signifiant < travail et concorde > ; Et pour supports : Deux Amérindiens au naturel, chacun habillé d'un pagne de gueules tenant une flèche de sable, debout sur un mont herbeux de sinople ; Et pour drapeau : une bannière aux armes.

Armoiries historiques de Charles Le Moyne de Longueuil et concept original de l'Autorité héraldique du Canada officialisés le 12 mars 2005.